

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 19 juin 2023**  
~~~~~

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
DEMANDE DE FINANCEMENT AU DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT.

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 19 juin 2023 à 17h00 en Salle du Conseil communautaire, sous la présidence de Monsieur Jean-François SOTO, Président de la communauté de communes. La convocation a été adressée le 8 juin 2023.

Étaient présents ou représentés

M. Jean-François SOTO, M. Philippe SALASC, M. Ronny PONCE, M. Olivier SERVEL, Mme Christine DEBEAUCHE, Mme Josette CUTANDA, M. Anthony GARCIA, Mme Véronique NEIL, M. Xavier PEYRAUD, Mme Jocelyne KUZNIAK, M. David CABLAT, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Yannick VERNIERES, Mme Chantal DUMAS, M. Henry MARTINEZ, Mme Christine SANCHEZ, M. Yves GUIRAUD, Mme Marie-Françoise NACHEZ, M. José MARTINEZ, M. Jean-Marc ISURE, Mme Martine LABEUR, Mme Marie-Hélène SANCHEZ, M. Philippe LASSALY, M. Marcel CHRISTOL, M. Jean-Claude CROS, M. Thibaut BARRAL, Mme Valérie BOUYSSOU, M. Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès SIBERTIN-BLANC, Mme Martine BONNET, M. Gregory BRO, M. Jean-Luc DARMANIN, M. Jean-Pierre BERTOLINI, Mme Florence QUINONERO, M. Daniel JAUDON - M. Jean-Philippe MORESMAU suppléant de M. Robert SIEGEL, M. Jean-Louis RANDON suppléant de M. Bernard GOUZIN, M. Pierre ANCIAN suppléant de M. Christian VILOING, M. Bernard CAUMEIL suppléant de M. Daniel REQUIRAND.

Procurations

Mme Nicole MORERE à M. Philippe SALASC, M. Pierre AMALOU à M. Jean-Claude CROS, M. Jean-Pierre PUGENS à Mme Valérie BOUYSSOU, M. Pascal DELIEUZE à Mme Jocelyne KUZNIAK, Mme Roxane MARC à Mme Christine SANCHEZ, Mme Monique GIBERT à M. Jean-Luc DARMANIN.

Excusés

Mme Béatrice FERNANDO.

Absents

M. Nicolas ROUSSARD, M. Laurent ILLUMINATI.

Quorum : 25 Secrétaire de séance : Marie-Hélène SANCHEZ	Présents : 39	Votants : 45	Pour : 45 Contre : 0 Abstention : 0 Ne prend pas part : 0
--	---------------	--------------	--

Agissant conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 5214-1 et suivants et L 5211-6 alinéa 1.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU l'arrêté n°2021-I-1439 du 03 mai 2021 fixant les derniers statuts en vigueur de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, en particulier sa compétence supplémentaire en matière de culture ;

VU la délibération du 28 mars 2011 approuvant la mise en place d'une mission archéologique dans le cadre du projet de valorisation de l'ancienne abbaye d'Aniane ;

VU la délibération du 19 février 2018 relative au développement et à l'animation archéologique à l'ancienne abbaye d'Aniane définissant les objectifs de l'action de médiation patrimoniale ;

VU la délibération n°1750 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2018 relative à l'adoption du projet d'établissement de l'Ecole de musique intercommunale (EMI) de la Vallée de l'Hérault pour la période 2018-2025 ;

VU la délibération n°1989 du Conseil communautaire en date du 17 juin 2019 relative à la convention en faveur de la généralisation d'éducation artistique et culturelle du Cœur d'Hérault (CGEAC) et approuvant le plan d'actions et de financement en découlant pour la période 2019-2022 et l'avenant signé pour 2023 ;

VU la délibération du conseil communautaire du 21 octobre 2019, portant création du festival « Mots Parleurs » dédié à l'éloquence et à l'oralité et porté par le réseau intercommunal des bibliothèques ;

CONSIDERANT la volonté de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault (CCVH) affirmée dans son projet de territoire 2016-2025, « Par la culture, accompagner chacun dans le développement de ses valeurs humanistes », de renforcer le développement et l'élargissement des publics de la culture, expérimenter, innover, créer un développement artistique et culturel ancré dans le 21^{ème} siècle,

CONSIDERANT que pour porter l'ensemble de ces projets, y compris en accompagnant les projets communaux par des fonds de concours, la CCVH prévoit de mobiliser 10M€ sur son plan pluriannuel d'investissement 2022- 2028 (13% sur l'enseignement musical, 16% sur la lecture publique, 51% sur le patrimoine, 20% sur le cinéma) et 11M€ de fonctionnement sur la même période,

CONSIDERANT l'action menée à l'abbaye d'Aniane dans une volonté de conserver et étudier les vestiges historiques, bâtis et archéologiques, et de sensibiliser les publics au patrimoine,

CONSIDERANT que la sensibilisation musicale, initiée depuis septembre 2012 par l'école de musique intercommunale, et développée par des interventions régulières de « dumistes » (professeurs titulaires du Diplôme Universitaire de Musicien Intervenant) dans les écoles, dans les crèches et en direction des familles, contribue à enrichir l'éducation artistique et le développement de chaque enfant,

CONSIDERANT la volonté partagée entre le CCVH et le Département de l'Hérault de développer des objectifs communs de politiques publiques en matière de développement culturel,

CONSIDERANT la possibilité d'inscrire les actions culturelles de la CCVH dans le cadre du dispositif des Conventions Culturelles de Territoire du Département de l'Hérault,

CONSIDERANT que les quatre actions intercommunales sont relatives au patrimoine, à la sensibilisation musicale et à la lecture publique :

- Maquettes de l'ancienne abbaye d'Aniane – Médiation autour de l'archéologie
- Eveil musical des 0 – 3 ans
- Sensibilisation musicale à l'école
- Festival Mots Parleurs

CONSIDERANT que le dispositif Conventions Culturelles de Territoire est assorti d'un accompagnement financier,

**Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- d'approuver les actions présentées,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté en annexe,
- d'autoriser le Président à solliciter les financeurs pour les demandes de subventions, dans la limite des 80% de financement,
- d'autoriser le Président à modifier, si besoin et sans augmentation de la dépense, le plan de financement prévisionnel ainsi présenté,
- d'autoriser le Président à accomplir toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet et à signer tous les documents relatifs à l'attribution de ces subventions.

Transmission au Représentant de l'État N° 3232

Publication le 20 juin 2023

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 20 juin 2023

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20230619-12739-DE-1-1

Auteur de l'acte : Jean-François SOTO, Président de la
Communauté de communes Vallée de l'Hérault

Le Président de la communauté de communes



Jean-François SOTO

Secrétaire de séance



Marie-Hélène SANCHEZ

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION

Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2023

ENSEIGNEMENT MUSICAL	
INTITULE DE L'ACTION	EVEIL MUSICAL 0-3 ans <input checked="" type="checkbox"/> INTERVENTION DUMISTE <input type="checkbox"/> ORCHESTRE AU COLLEGE
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Territoire intercommunal
REFERENT DOSSIER	Nom : Jean-Luc Héro, directeur de l'école de musique intercommunale Téléphone : 06.07.16.87.18 Email : jean-luc-hero@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Depuis l'automne 2012, l'Ecole de musique intercommunale a pu développer, par la volonté de la communauté de communes des actions de sensibilisation musicale, d'éducation artistique et culturelle, à destination des enfants et des enseignants de l'éducation nationale.</p> <p>Progressivement, elle investit des projets en direction des 0-3 ans et des adultes qui les accompagnent dans leur développement.</p> <p>Ces actions dédiées aux 0-3 ans, à leurs parents et aux personnels en charge de la petite enfance, sont portées à ce jour par Silvia Rodriguez. Cette professeure de l'école de musique suit actuellement une formation au DUMUSIS (Dumi spécialisé en petite enfance, au CFMI de Lyon, financée par la CCVH.</p> <p>Cette dynamique s'inscrit dans un environnement plus large :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une diffusion mensuelle à destination des 0-3 ans, les <i>Musi spectacles</i> qui se déroulent en bibliothèque. La jauge est réservée à 50% pour les assistantes maternelles en complémentarité avec les familles (parents ou grands-parents) qui accompagnent les tous-petits dans leur découverte du spectacle vivant. 10 spectacles sont programmés par an, avec 52 représentations et environs 2 000 spectateurs. • Le festival <i>Clapotis</i> en partenariat avec la compagnie du Baril. 4 500 spectateurs en 2021 sur 2.5 jours.

<p>OBJECTIFS</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développer la sensibilité artistique chez les 0-3 ans • Contribuer au développement d'un écosystème culturel autour des enfants en impliquant les familles, les assistantes maternelles, les équipes des crèches en transférant des compétences musicales et en libérant la créativité • Proposer une offre de spectacles à destination des 0-3 ans
<p>CALENDRIER</p>	<p>Année 2023</p>
<p>CONTENU</p>	<p>- Les ateliers <i>Grandir en musique</i> pour la toute petite enfance: 1 atelier hebdomadaire de 45 minutes accueille 6 enfants et leur(s) parent(s).</p> <p>- La sensibilisation musicale avec les équipes des crèches et du relais petite enfance : 1 atelier mensuel de 3 heures pour une douzaine de collègues du service petite enfance. Des temps d'accompagnement et de formation.</p>

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
RECETTES	MONTANT TTC	DEPENSES	MONTANT TTC
Subventions Département Inspection Académique Région État Europe Communes Autres CD Autres CC AUTRES Billetterie Mécénat	3 000€	Dépenses opérationnelles Salaire intervenant (Dumiste) Contrat de prestation Frais Achat instrument Prestation technique Fourniture et petit équipement Location Sécurité Transport Frais de déplacement Energie et fluide Hébergement Restauration/catering Assurances Communication SACEM/SACD	7 600€
TOTAL SUBVENTIONS		SOUS TOTAL	7 600€
Autofinancement	7 100€	Charges de fonctionnement Salaires du personnel (coordination)	500 2 000€
TOTAL	10 100€	TOTAL	10 100€
Calendrier de l'action	Date prévisionnelle de commencement		Janvier / septembre 2023
	Date de fin		Reconduction et développement prévus en 2024
	L'action a –t-elle démarrée ?		Oui partiellement / Non

Intervention dumiste en milieu scolaire

L'objectif de ces séances est d'éveiller le sens musical des enfants et leur donner envie d'écouter la musique ou de pratiquer une discipline.

Orchestre au collège

Favoriser l'accessibilité et la pratique instrumentale aux collégiens

**PROJETS DE CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION**

**Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2023**

PATRIMOINE	
INTITULE DE L'ACTION	Maquettes de l'ancienne abbaye d'Aniane Médiation autour de l'archéologie
COMMUNE(S) CONCERNÉE(S)	Aniane
RÉFÉRENT DOSSIER	Nom : Marie Cristiani, responsable du service patrimoine Téléphone : 0786362698 Email : marie.cristiani@cc-vallee.herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Dans le cadre de ses actions de médiation à destination des publics scolaires (via son service éducatif) et du grand public (via les visites guidées) à l'ancienne abbaye d'Aniane, le service Patrimoine de la CCVH souhaite se doter de deux maquettes manipulables. Elles sont destinées à faire comprendre au public le concept de la stratigraphie en archéologie et l'enchevêtrement de bâtiments d'époques différentes composant aujourd'hui le monument. La phase de conception sera placée sous la tutelle scientifique de Laurent Schneider, archéologue Directeur de recherche au CNRS et directeur d'études à l'EHESS.</p> <p>Ce projet s'inscrit dans le cadre du projet de réhabilitation et de mise en interprétation du cloître mauriste de l'abbaye avec l'installation de panneaux et textes de médiation (d'ici 2025). L'objectif final est de rendre le cloître accessible à la visite en autonomie du grand public et de présenter le résultat des fouilles menées par Laurent Schneider de 2011 à 2015. Dans l'intervalle, les maquettes serviront de support aux visites guidées grand public et animations scolaires déjà organisées tout au long de l'année.</p> <p>Plus largement, le projet de valorisation et de mise en interprétation de l'abbaye s'intègre dans le projet de territoire de la CCVH, et répond notamment aux engagements suivants : conserver, connaître, partager le patrimoine dans une mission de transmission, sensibiliser au patrimoine.</p>
OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> • Proposer une médiation autour des concepts afférents aux disciplines de l'archéologie par le biais de dispositifs manipulables ("manipes") et maquettes • Sensibiliser le public à l'archéologie et à l'histoire du bâti • Développer des outils de médiation ludiques et pédagogiques • Valoriser le résultat des fouilles archéologiques menées à l'anciennes abbaye d'Aniane entre 2011 et 2015
ACTIONS	<p><input type="checkbox"/> Préservation : détails de l'action</p> <p><input type="checkbox"/> Études : détails de l'action</p> <p><input checked="" type="checkbox"/> Valorisation: Conception et réalisation d'un dispositif manipulable et d'une maquette :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maquette de l'abbaye d'Aniane mettant en avant les différentes périodes de constructions de l'abbaye à la colonie pénitentiaire - Manipe "stratigraphie" pour illustrer ce concept fondamental de la discipline archéologique

BUDGET PRÉVISIONNEL 2023

RECETTES	MONTANT TTC	DÉPENSES	MONTANT TTC
<u>Subventions</u>		<u>Dépenses opérationnelles</u>	
EUROPE	2 000€	Préservation (conservation préventive et veille sanitaire)	
ÉTAT		Études	
RÉGION	4 600€	Patrimoine bâti et mobilier	
COMMUNE		Patrimoine culturel immatériel	
DÉPARTEMENT		Valorisation	
<u>Autres</u>		Actions Service éducatif	
Billetterie		Journées d'études/colloques	
Mécénat		Conception outils pédagogiques	14 000 €
		Frais	
		Fourniture administrative	
		Fourniture petit équipement	
		Transport	
		Énergies et Fluides	
		Communication	
		Publicités, publications, impressions	
<u>TOTAL RECETTES</u>	<u>6 600€</u>	<u>SOUS TOTAL</u>	<u>14 000€</u>
Autofinancement	8 700€	<u>Dépenses de fonctionnement</u>	
		Charges de fonctionnement	
		Salaire du personnel	1 300€
TOTAL	15 300€	TOTAL	15 300€
Calendrier prévisionnel de l'action	Date prévisionnelle de commencement		Juillet 2023
	Date de fin		Décembre 2023
	L'opération a-t-elle démarré?		NON

- **Préservation** : opérations relatives à la conservation préventive du patrimoine mobilier, en particulier dans la continuité d'un plan-objet (Dispositif DRAC).
- **Études**:
 - Études touchant à l'histoire, à l'inventaire du patrimoine bâti ou mobilier en lien avec la Région - mission obligatoire.
 - Étude touchant au patrimoine culturel immatériel tel que défini par l'UNESCO. Aide possible de l'état, mission obligatoire.
- **Valorisation** :
 - Aide au développement des services éducatifs de territoire, sur projet
 - Organisation de colloques ou journées d'étude (exclus : programmation des JEP)
 - Éditions et publications relatives ou en lien avec patrimoine du territoire
 - Expositions temporaires hors musées,
 - Conception de supports numériques de valorisation, hors musées



**PROJET DE CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION**

**Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2023**

LECTURE PUBLIQUE	
INTITULE DE L'ACTION	Festival <i>Mots Parleurs</i>
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Les 21 communes du réseau de lecture publique de la Vallée de l'Hérault : Aniane, Argelliers, Bélarga, Campagnan, Gignac, Jonquières, La Boissière, Le Pouget, Montarnaud, Montpeyroux, Plaissan, Pouzols, Puilacher, Saint-André-de-Sangonis, Saint-Bauzille-de-la-Sylve, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Pargoire, Saint-Paul-et-Valmalle, Tressan, Vendémian
REFERENT DOSSIER	Nom : Vincent Chevallier, responsable service lecture publique Téléphone : 04 67 57 04 50 Email : vincent.chevallier@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Dans la Vallée de l'Hérault, la compétence lecture publique est partagée entre les communes et la communauté de communes. Les 21 bibliothèques du réseau sont municipales (locaux + personnel). La CCVH, via son service « Lecture Publique » (7 agents) gère entre autres les collections, l'action culturelle, les services numériques (site internet, catalogue, etc).</p> <p>Le festival <i>Mots Parleurs</i> a pour objectifs de fédérer et faire connaître les bibliothèques. La programmation est co-construite avec les bibliothécaires (salariées ou bénévoles). La 3^e édition a eu lieu du 2 au 11 février 2023 et a rassemblé 1 700 spectateurs sur 24 dates dans 19 communes.</p>
OBJECTIFS	<p>Créer un temps fort culturel local. Animer et faire connaître les bibliothèques du territoire. Mettre en valeur la langue et des formes d'oralité remarquables Promouvoir la prise de parole et les échanges entre habitants</p>

<p>PROGRAMMATION</p>	<p>En 2023, 24 rendez-vous ont été organisés du 2 au 11 février. La programmation est bâtie sur trois axes :</p> <ul style="list-style-type: none">- Mettre en valeur des formes d'oralité remarquables- Proposer des formats qui suscitent la participation- Trouver un équilibre entre rendez-vous en bibliothèques (valorisation du lieu, convivialité) et hors-les-murs (grandes jauges, spectacles plus ambitieux) <p>21 représentations 3 ateliers</p> <p>7 pour enfants 5 pour familles 12 pour adultes</p> <p>1 Déambulation festive 1 Danse 1 Théâtre 1 Concert 1 Lecture 7 Conférences participatives 12 Contes</p>
-----------------------------	---

CONVENTION CULTURELLE DE TERRITOIRE
FICHE ACTION

Conseil départemental de l'Hérault
Communauté de Communes Vallée de l'Hérault
Année 2023

ENSEIGNEMENT MUSICAL	
INTITULE DE L'ACTION	SENSIBILISATION MUSICALE A L'ÉCOLE <input checked="" type="checkbox"/> INTERVENTION DUMISTE <input type="checkbox"/> ORCHESTRE AU COLLEGE
COMMUNE(S) CONCERNEE(S)	Territoire intercommunal
REFERENT DOSSIER	Nom : Jean-Luc Héro, directeur école de musique intercommunale Téléphone : 06.07.16.87.18 Email : jean-luc-hero@cc-vallee-herault.fr
DESCRIPTIF DE L'ACTION	
CONTEXTE	<p>Depuis l'automne 2012, l'École de musique intercommunale a pu développer, par la volonté de la communauté de communes, des actions de sensibilisation musicale, d'éducation artistique et culturelle, à destination des enfants et des enseignants de l'éducation nationale.</p> <p>Deux types d'action</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les projets musique à l'école pour les maternelles et élémentaires • Les orchestres à l'école
OBJECTIFS	<p>Les musiciens-intervenant, au cœur de ce projet, assurent diverses missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mission d'Education Artistique et Culturelle • Mission de médiation et de développement culturel d'un territoire • Mission de création artistique <p>A travers ces trois missions, ils créent du lien entre les différents acteurs éducatifs et culturels de la cité, contribuant à la dynamique sociale et à l'attraction du territoire</p>
CALENDRIER	Sur les années scolaires 2022-2023 et 2023-2024

<p style="text-align: center;">CONTENU</p>	<p>Projet pédagogique, établissement(s) scolaire(s), classes concernées, nombre de séances, nombre d'heures, nombre d'intervenants, école de musique partenaire et autre(s) partenariat(s)</p> <p>- Musique à l'école : 85 classes (sur 105 demandes en 2022-2023) bénéficient de projets réalisés avec la complicité des musiciens intervenants pour une durée hebdomadaire d'interventions de 28 heures sur 1 semestre a minima. Les 20 classes complémentaires devraient bénéficier d'actions ponctuelles d'ici fin juin 2023.</p> <p>- La Montarnéenne - Orchestre à cordes de l'école élémentaire de Montarnaud : 1 classe de CE2 bénéficie de 1h30 * 3 intervenants par semaine. L'école de musique met à disposition les instruments à l'école. Les conditions de mise à disposition éventuelle des instruments en dehors des temps d'interventions sont à l'étude.</p> <p>- La Sympargoire - Orchestre de fanfare, en projet sur l'école élémentaire de St-Pargoire 2 classes bénéficieront à partir de septembre 2023 de 1H30* 3 intervenants par semaine.</p> <p>Ces 3 projets représentent 29 heures hebdomadaires d'intervention (dumistes et enseignants d'instruments sur les orchestres)</p>
---	---

BUDGET PREVISIONNEL 2023

BUDGET PREVISIONNEL 2023			
RECETTES	MONTANT TTC	DEPENSES	MONTANT TTC
Subventions Département Inspection Académique Région État Europe Communes Autres CD Autres CC AUTRES Billetterie Mécénat	20 000€	Dépenses opérationnelles Salaire intervenant (Dumistes et enseignants) Contrat de prestation Frais Achat instrument Prestation technique Fourniture et petit équipement Location Sécurité Transport Frais de déplacement Energie et fluide Hébergement Restauration/catering Assurances Communication SACEM/SACD	54 000€
TOTAL SUBVENTIONS		SOUS TOTAL	
Autofinancement	47 000€	Charges de fonctionnement Salaires du personnel (coordination)	1 000€ 12 000
TOTAL	67 000€	TOTAL	67 000€
Calendrier de l'action	Date prévisionnelle de commencement	Septembre 2022	
	Date de fin	Reconduction sur l'année scolaire 2023-2024	
	L'action a-t-elle démarrée ?	Oui partiellement / Non	

Intervention dumiste en milieu scolaire

L'objectif de ces séances est d'éveiller le sens musical des enfants et leur donner envie d'écouter la musique ou de pratiquer une discipline.

Orchestre au collège

Favoriser l'accessibilité et la pratique instrumentale aux collégiens

Plan de financement prévisionnel Convention culturelle de Territoire 2023

<i>DEPENSES</i>			<i>RECETTES</i>		
POSTES	MONTANT TTC	TAUX	FINANCEURS	MONTANT TTC	TAUX
Maquettes Ancienne Abbaye d'Aniane	15 300 €		Conseil départemental de l'Hérault	46 710 €	30%
Eveil musical 0-3 ans	10 100 €				
Sensibilisation musicale à l'école	67 000 €				
Festival Mots Parleurs	63 300 €				
			PART FINANCEURS	46 710 €	30%
			PART AUTOFINANCEMENT	108 990 €	70%
TOTAL TTC	155 700,00 €	100%	TOTAL TTC	155 700,00 €	100%